



Règlementation sportive - T24 LE TOUQUET 2024

Toute inscription / retrait du dossard pour l'édition 2024 du T24 XTREM TRIATHLON vaut acceptation de cette règlementation sportive, mise à jour le 1^{er} mars 2024.

L'organisation se réserve le droit d'adapter le programme et les parcours, notamment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions prises par les autorités locales et nationales.

SOMMAIRE :

1. Identification de la course
2. Informations générales
3. Informations détaillées sur chacune des disciplines
4. Inscription
5. Retrait des dossards
6. Classements et récompenses
7. Sécurité
8. Report ou annulation
9. Programme complet du week-end de course
10. Protection de l'environnement et du voisinage
11. Droits à l'image
12. Contact

1. Identification de la course

1. a. Organisateur

Le T24 LE TOUQUET 2024 est une course de triathlon organisée par l'Association « T24 – Xtrem Triathlon ».

1. b. Public concerné

La course est ouverte à toute personne âgée de 18 ans ou plus le jour de la course, c'est-à-dire née le 07/09/2006 ou avant, qu'elle dispose ou non d'une licence FFTRI, FFN, FFC ou FFA.

2. Informations générales

2. a. Date et lieu

Le T24 LE TOUQUET 2024 se déroule les 7 et 8 septembre 2024.

L'heure de départ est prévue à 13 h 30 le samedi 7 septembre et l'heure d'arrivée à 13 h 30 le dimanche 8 septembre.

Il convient de noter que ces horaires sont susceptibles d'être légèrement modifiés quelques jours avant la course, en fonction des conditions météorologiques notamment.

2. b. Description générale

Le T24 LE TOUQUET 2024 comprend 24 H de course avec, dans l'ordre :

- 3 H de natation
- 12 H de cyclisme
- 9 H de course à pied

La course est déclinée en 11 Challenges :

- Le Challenge INDIVIDUEL féminin :
Chaque athlète féminin parcourt seul la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge INDIVIDUEL masculin :
Chaque athlète masculin parcourt seul la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge RELAIS par 2 féminin :
Chaque relais, composée de 2 femmes, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge RELAIS par 2 mixte :
Chaque relais, composée de 1 homme et 1 femme, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge RELAIS par 2 masculin :
Chaque relais, composée de 2 hommes, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge RELAIS par 4 féminin :
Chaque relais, composée de 4 femmes, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)

- Le Challenge RELAIS par 4 mixte :
Chaque relais, composée de 3 hommes et 1 femme ou 2 hommes et 2 femmes ou 1 homme et 3 femmes, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge RELAIS par 4 masculin :
Chaque relais, composée de 4 hommes, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge RELAIS par 6 féminin :
Chaque relais, composée de 6 femmes, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge RELAIS par 6 mixte :
Chaque relais, composée de 5 hommes et 1 femme ou 4 hommes et 2 femmes ou 3 homme et 3 femmes ou 2 hommes et 4 femmes ou 1 homme et 5 femmes, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)
- Le Challenge RELAIS par 6 masculin :
Chaque relais, composée de 6 hommes, parcourt la plus grande distance sur un parcours défini selon chaque discipline sur le temps donné (3 H pour la natation, 12 H pour le cyclisme et 9 H pour la course à pied)

Des classements existent aussi pour 3 Challenges spéciaux en RELAIS :

- Le Challenge CLUBS :
Ouvert aux membres d'un même club, il récompense le club le plus représenté sur l'événement
- Le Challenge ENTREPRISES :
Ouvert aux membres d'une même entreprise, association ou organisme, il récompense l'entreprise, l'association ou l'organisme le plus représenté sur l'événement
- Le Challenge ÉTUDIANTS :
Ouvert aux membres d'une même école ou université, il récompense l'école ou l'université la plus représentée sur l'événement

2. c. Fonctionnement des Relais

Pour chaque discipline, chaque relayeur doit réaliser au moins 1 tour.

Au-delà de cette règle, chaque relais gère sa stratégie de course comme il le souhaite et ses relayeurs peuvent donc :

- Réaliser autant de tours d'affilée qu'ils le souhaitent
- Faire une partie de la discipline, passer le relais et le reprendre plus tard dans cette même discipline

2. d. Aide extérieure

Toute aide extérieure, hors de l'organisation, est interdite sur les parcours.

2. e. Village T24

Un Village T24 est prévu et comprend, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur :

- La zone athlètes (zone de relais, parc à vélos, ravitaillements, massage, yoga, consignes, vestiaires)
- Une zone ouverte à tous (retrait des dossards, stands de restauration, exposants)
- La ligne d'arrivée
- Un espace organisation / bénévoles

Un système de gardiennage est mis en place pour la sécurisation du parc à vélos du samedi 7 septembre au dimanche 8 septembre.

3. Informations détaillées sur chacune des disciplines

3. a. Départ de chaque discipline

Au départ de chaque discipline, il est interdit de :

- Commencer l'épreuve de natation avant le départ de la course
- Commencer l'épreuve de cyclisme avant 3 H de course
- Commencer l'épreuve de course à pied avant 15 H de course

En revanche, il est autorisé de prendre le départ du cyclisme et de la course à pied après l'heure autorisée des départs.

La direction de course se réserve la possibilité de décaler légèrement le départ des disciplines en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité.

3. b. Fin de chaque discipline

À la fin de chaque discipline, il est interdit de :

- Commencer un nouveau tour de natation à partir de 3 H de course
- Commencer un nouveau tour de cyclisme à partir de 15 H de course
- Commencer un nouveau tour de course à pied à partir de 24 H de course

3. c. Autres règles spécifiques à chacune des disciplines

Sur chacune des 3 disciplines, un tour non réalisé entièrement n'est pas comptabilisé.

Pour la partie natation :

- La combinaison en néoprène est autorisée si la température de l'eau est inférieure à 24,5°C
- La combinaison en néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C
- Entre ces 2 températures, la combinaison en néoprène est facultative

- Tous les autres matériels (palmes, tubas, etc.) sont strictement interdits

Pour la partie cyclisme :

- Il est obligatoire de rouler avec deux luminaires (un avant et un arrière) fonctionnels et allumés à partir de 19 h le samedi, faute de quoi l'athlète peut se faire exclure de la course pour des raisons évidentes de sécurité
- L'organisation conseille aux concurrents de prévoir plusieurs luminaires avant et arrière
- Il est en revanche interdit de porter une frontale sur le casque pour ne pas éblouir les participants qui arriveraient en face
- La lumière avant du vélo doit avoir une puissance minimale de 150 Lumens et peut être contrôlée à tout moment par les arbitres de la course
- Il est obligatoire de porter un gilet ou un baudrier réfléchissant sur l'intégralité de la Partie Vélo pour être visible de jour comme de nuit
- Le drafting à vélo (le fait de prendre abri dans la zone d'aspiration de 12 mètres entre la roue avant du vélo de devant et la roue avant du vélo qui suit) est interdit, sous peine de carton bleu. Le 1^{er} carton bleu par concurrent pour les Individuels et par relais pour les Relais entraînera la perte de 5 points pour le concurrent (et son relais s'il participe à un Challenge en Relais), le 2^{ème} carton bleu par concurrent pour les Individuels et par relais pour les Relais la perte de 10 points et le 3^{ème} carton bleu par concurrent pour les Individuels et par relais pour les Relais la perte de 20 points (et même règle que pour le 3^{ème} à partir du 4^{ème})
- Les vélos de contre-la-montre et les prolongateurs sont autorisés

Pour la partie course à pied :

- Le dernier tour ne sera comptabilisé que s'il est terminé avant 24 H 45 de course

4. Inscription

4. a. Inscription et paiement

L'inscription à la course s'effectue exclusivement au moyen du formulaire Klikego disponible via le site www.t24-xtremtriathlon.com.

Les tarifs d'inscription par participant sont les suivants :

- *De l'ouverture des inscriptions jusqu'au 10 mars 2024 :*

	TARIF
INDIVIDUEL	352 € / pers
RELAIS PAR 2	288 € / pers
RELAIS PAR 4	196 € / pers
RELAIS PAR 6	156 € / pers
+ 15 € pour les non-licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA	

- *Entre le 11 mars et le 16 juin 2024 :*

	TARIF
INDIVIDUEL	401 € / pers
RELAIS PAR 2	329 € / pers
RELAIS PAR 4	226 € / pers
RELAIS PAR 6	181 € / pers
+ 8 € de pass compétition pour les non-licenciés FFTRI	

- À partir du 17 juin 2024 :

	TARIF
INDIVIDUEL	446 € / pers
RELAIS PAR 2	366 € / pers
RELAIS PAR 4	251 € / pers
RELAIS PAR 6	201 € / pers

+ 8 € de pass compétition pour les non-licenciés FFTRI

⇒ RÉDUCTION SPÉCIALE ÉTUDIANTS :

Les participants âgés entre 18 et 25 ans (c'est-à-dire nés entre le 09/09/1998 et le 07/09/2006) bénéficient d'une réduction tarifaire de 10 % sur le montant de leurs tarifs d'inscription, qu'ils soient ou non licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA.

L'inscription n'est effective qu'après le paiement intégral des droits d'inscription et la confirmation par l'organisateur de l'inscription par la publication du nom du participant sur la liste des concurrents.

Pour les LICENCIÉS FFTRI, FFN, FFC ou FFA : à fournir au moment de l'inscription :

- Copie de votre Licence

4. b. Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024 (facultative) (en cas de désistement du concurrent)

Au moment de l'inscription, il est proposé la mise en place de l'Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024. En cas de mise en place de cette Option, la sélection de la case « J'accepte le règlement de l'organisateur » et la confirmation de la commande entraîne acceptation par l'acheteur de l'intégralité des conditions générales de vente, y compris celles relatives à cette Option, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

1. En cas de sélection, le coût de l'Option de dix-neuf euros (19 €) sera ajouté à la somme due par le demandeur et le montant total sera réglé en une seule fois.
2. L'achat de cette Option permet le remboursement des frais d'inscription et options selon les conditions ci-dessous. Le montant de l'Option n'est pas remboursable ainsi que les frais d'inscriptions Klikego.com.
3. Le remboursement peut être demandé de manière individuelle.
4. Toute demande de remboursement se fait par simple mail à contact@t24-xtremtriathlon.com, accompagné d'un RIB.
5. En cas de remboursement, celui-ci interviendra au plus tard dans un délai d'un mois à compter du jour de la réception de la demande de remboursement.

6. Toute demande de remboursement incomplète ou non conforme à la procédure de dépôt détaillée ci-dessus ne pourra être prise en compte et ne fera donc l'objet d'aucun remboursement.
7. Selon certaines conditions, il pourra être demandé des frais de gestion pour tout changement administratif sur un dossier.

Conditions de remboursement :

Jusqu'au 06/07/2024 inclus :

1. Si vous prenez l'Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024 :

Remboursement de 100% des frais d'inscription (hors frais liés à l'Option) sans frais.
Changement sans frais.
Report sans frais.

2. Si vous ne prenez pas l'Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024 :

Remboursement de 50% sans frais.
Changement sans frais.
Report sans frais.

Jusqu'à cette date, il est possible de changer le bénéficiaire du dossard sans frais.

Entre le 07/07/2023 et le 06/08/2023 inclus :

1. Si vous avez pris l'Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024 :

Remboursement de 75% des frais d'inscription (hors frais liés à l'Option) sans frais.
Changement sans frais.
Report sans frais.

2. Si vous n'avez pas pris l'Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024 :

Pas de remboursement possible des frais d'inscription.
Changement sans frais.
Report sans frais.

Entre le 07/08/2024 et le 05/09/2024 inclus :

1. Si vous avez pris l'Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024 :

Pas de remboursement possible.
Changement sans frais.
Report sans frais.

2. Si vous n'avez pas pris l'Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024 :

Pas de remboursement possible.

Pas de changement possible.

Pas de report possible.

4. c. Pack Concurrent

L'inscription prend en compte :

- Participation à la course (assurance comprise)
- Puce chronométrique
- Sac T24
- T-shirt technique de course
- Bonnet de natation
- Dossards (+ épingles à nourrices)
- Ravitaillements
- Roadbook T24
- Massages par des kinésithérapeutes
- Séances de yoga
- Pasta Party du vendredi soir
- Accès à un système de covoiturage avec les autres concurrents
- Accès à une liste d'hébergements
- Et plein d'autres surprises !

4. d. Limites du nombre d'inscriptions

Un nombre maximum de concurrents a été fixé pour la course. Lorsqu'il est atteint, toute inscription nouvelle est impossible, mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente si elle existe.

Il est impossible de s'inscrire sur place les jours qui précèdent la course.

4. e. Authenticité des informations communiquées lors de l'inscription

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un concurrent et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexacts le concernant au moment de l'inscription.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative et fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant. Dans ce cas, l'organisation conserve le montant total de l'inscription.

Le concurrent ne doit faire l'objet d'aucune sanction d'interdiction totale, de suspension temporaire de pratique par une fédération (FFTRI, FFN, FFC ou FFA), de la Commission de Première Instance de Lutte contre le Dopage ou par un tribunal arbitral, judiciaire ou lorsqu'il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable l'existence d'une infraction contre la réglementation antidopage par le participant ou lorsqu'il existe des indices concrets que le participant a perpétré un délit.

5. Retrait des dossards

5. a. Lieu et horaires

Le retrait des dossards est à effectuer au stand prévu à cet effet au sein du Village T24 le vendredi 6 septembre entre 16 h et 21 h.

5. b. Pièces à fournir

Les dossards sont remis uniquement sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Un certificat médical est demandé pour les non-licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA.

Il doit être transmis via Klikego ou au moment du retrait des dossards (**attention nous devons garder une copie du certificat**).

Si un certificat médical de non contre-indication de la pratique du triathlon en compétition n'est pas fourni, le participant doit avoir pris connaissance et approuvé le Formulaire Info Santé mis en place par la Fédération Française de Triathlon.

5. c. Règles lors du retrait des dossards

En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sont effectués.

Chaque concurrent, en Individuel ou en Relais, doit personnellement retirer son dossard pendant les heures prévues par l'organisation.

Toute puce chronométrique doit être restituée au Pôle chronométrage après la course, sous peine de devoir les rembourser à hauteur de 15 € par puce non-restituée.

6. Classements et récompenses

6. a. Classements

Un classement est réalisé pour chacune des catégories et consiste à classer les participants dans l'ordre décroissant de points, sachant que :

- 1 KM de natation = 15 points ⇒ ex : 1 tour de natation (1 KM) = 15 points
- 1 KM de cyclisme = 1 point ⇒ ex : 1 tour du Parcours n°1 de cyclisme (23 KM) = 23 points
- 1 KM de course à pied = 4 points ⇒ ex : 1 tour du Parcours n°1 de course à pied (7,2 KM) = 29 points

En cas d'égalité de points, le classement prend aussi en compte l'heure à laquelle le dernier tour de course à pied est terminé.

6. b. Récompenses

Une médaille est prévue pour tous les athlètes qui terminent la course.

Des prix sont également prévus pour les 3 premiers de chacun des 2 Challenges en INDIVIDUEL (INDIVIDUEL hommes et INDIVIDUEL femmes), des 3 Challenges en RELAIS (RELAIS par 2, RELAIS par 4, RELAIS par 6) et des 3 Challenges spéciaux EN RELAIS (CLUBS, ENTREPRISES et ÉTUDIANTS), sans distinction de genre, d'âge ou autre.

7. Sécurité

7. a. Secours présents

Des secours maritimes et terrestres assurent la sécurité des concurrents sur place pendant l'événement.

7. b. Assurance

L'organisation a souscrit à un contrat d'assurance chez AXA France – Agence CBPM – 75015 Paris.

8. Report ou annulation

8. a. Report ou annulation de l'événement

En cas de non-faisabilité de l'événement pour une raison indépendante de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, crise sanitaire, etc.) les 7 et 8 septembre 2024, plusieurs cas sont prévus :

- En cas de report de l'épreuve par les autorités administratives :
 - Les inscriptions sont reportées à la nouvelle date de l'épreuve fixée par l'organisateur
 - Si le concurrent ne peut pas y participer à cette nouvelle date, il a le choix entre :
 - Mettre son dossard sur une banque de revente, qui sera alors mise en place
 - Se faire rembourser 60% du montant payé lors de son inscription
- En cas d'annulation définitive de l'épreuve par les autorités administratives, les concurrents sont remboursés à hauteur de 75% du montant payé lors de leur inscription

Les remboursements se feront conformément à l'ordonnance gouvernementale du 7 mai 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats en cas de force majeure dans les secteurs de la culture et du sport.

8. b. Désistement des concurrents

En cas de désistement d'un inscrit avant la course, toute modification ou annulation d'une participation est soumise aux conditions de l'*Option Annulation T24 LE TOUQUET 2024*.

En cas de remplacement d'un licencié FFTRI, FFN, FFC ou FFA par un non-licencié, la différence de prix de 15 € devra être payée par le nouvel inscrit à l'organisation, sans quoi l'inscription de la nouvelle personne ne sera pas valide.

8. c. Cas exceptionnel de réduction du nombre de concurrents

En cas de réduction exceptionnelle du nombre de concurrents demandée par les autorités officielles, l'organisation sera dans l'obligation de prioriser les inscriptions par ordre chronologique.

9. Programme complet du week-end de la course

9. a. Programme prévu

Voici une estimation de programme détaillé du vendredi 6 au dimanche 8 septembre 2024, à confirmer en fonction de la météo :

- Vendredi 6 septembre :
 - 12 h : Ouverture du Village T24
 - 16 h – 22 h : Retrait des dossards
 - 19 h – 22 h : T24 Before Party (gratuit pour tous les concurrents)
 - 22 h : Fermeture du Village T24
- Samedi 7 septembre :
 - 8 h : Ouverture du Village T24
 - 8 h – 11 h : Dépose des vélos dans le parc à vélos
 - 11 h : Briefing d'avant-course obligatoire pour tous les participants
 - 12 h 30 : Départ vers la plage pour la Partie natation
 - 13 h 30 : Départ des Individuels puis départ des Relais pour la Partie natation
 - 13 h 30 – 16 h 30 : Partie natation
 - 16 h 30 : Fin de la Partie natation et départ de la Partie cyclisme
 - 16 h 30 – 4 h 30 : Partie cyclisme
- Dimanche 8 septembre :
 - 4 h 30 : Fin de la Partie cyclisme
 - 4 h 30 – 13 h 30 : Partie course à pied
 - 11 h – 11 h 24 : Course enfants « T24 minutes »
 - 13 h 30 : 1^{ères} arrivées
 - 13 h 30 – 17 h : Reprise des vélos
 - 14 h 30 – 17 h : Cérémonie de remise des prix et animations
 - 17 h : Fermeture du parc à vélos
 - 17 h : Fermeture du Village T24

9. b. Souplesse du programme

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires, la structure des épreuves et les itinéraires prévus en cas de forces majeures liées à la météo, à la sécurité des concurrents ou aux consignes des autorités officielles (situation sanitaire notamment).

Par exemple, si les conditions météorologiques rendent la partie natation irréalisable, l'organisation peut prévoir de la remplacer par une 1^{ère} partie course à pied, suivie des parties cyclisme et course à pied déjà prévues au programme.

10. Protection de l'environnement et du voisinage

10. a. Éco-responsabilité des concurrents

À l'avance, l'organisation remercie tous les concurrents pour leur attitude éco-responsable et prévoit des espaces spécifiques pour les déchets à plusieurs endroits des tours de cyclisme et de course à pied.

Il est interdit de jeter tous types de débris hors de ces espaces dédiés, sous peine de pénalités de points et/ou de disqualification de l'athlète en Individuel ou en Relais.

10. b. Respect du voisinage

Compte tenu du format de la course, l'organisation demande à chaque concurrent d'éviter un tapage nocturne qui pourrait importuner le voisinage, sous peine de pénalités de points et/ou de disqualification de l'athlète en Individuel ou en Relais.

11. Droits à l'image

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion future de la manifestation. Du fait de son engagement, le concurrent accepte que ses coordonnées soient communiquées aux partenaires de la manifestation. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés », chaque organisateur de course hors-stade s'engage à informer les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de la société de chronométrage (BREIZH CHRONO). Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

12. Contact

Pour toute demande complémentaire, merci d'envoyer un mail à contact@t24-xtremtriathlon.com.